



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 1^{er} mars 2016 à 19h00

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes LEBARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BRENET Martine et Ms. LETHIER Daniel, Éric CUENOT

Procurations: de M. LETHIER Daniel à M. PARRA Miguel
de Mme LEBARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine
de M. CUENOT Éric à Mme RICARD Edwige
de Mme BRENET Martine à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : M. PARRA Miguel

Le Maire certifie :

que la convocation du conseil municipal a été faite le 25 février 2016;
que le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 7 mars 2016, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mardi 26 janvier 2016
2. Signature de la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental du Doubs
3. Signature d'un nouveau bail avec la société Orange
4. Signature de la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'École de Musique du Plateau.
5. Indemnités de fonction du Maire
6. Demande de Mme RUFFIN Peggy de gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes pour la projection du film documentaire le 18 mai 2016
7. Demande de gratuité de la salle des fêtes à AFR de Mamirolle
8. Association des sous-officiers du Doubs à location de la salle des fêtes : demande d'un demi-tarif.
9. Demande de gratuité de la salle des fêtes à Journée de l'Amitié organisée par la Paroisse du Plateau de Saône.
10. Demande de gratuité de la salle des fêtes les 14 et 15 octobre 2016 à concours FROMONVAL
11. Demande de gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes à Comité d'Animation à Carnaval.

12. Informations diverses :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
- ✓ Participation communale 2016 au budget du syndicat du plateau.
- ✓ Utilisation de la crèche en 2015 par les parents de Mamirolle (Présentation Mme Monique BICHET)
- ✓ CAGB : Atelier de préparation à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ✓ Concertation sur le nom de la Région
- ✓ Comité de Jumelage : fête de l'Europe et anniversaire des 10 ans de jumelage avec KOSTELEK
- ✓ Informations budget 2016

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 janvier 2016

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2016. En l'absence d'observation, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Signature de la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental du Doubs

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau signée avec le Département en 2011 est arrivée à échéance.

Il rappelle que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le Département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service Départemental d'Assistance Technique dans le Domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0.30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif
- 0.15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €. Le montant de cette prestation, pour 2016, s'élève à 532 €.

Monsieur le Maire rappelle que pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse et signer avec le Département une convention d'un an reconductible deux fois pour un an, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Ainsi la commune, en signant cette convention, pourra notamment bénéficier :

- d'un suivi régulier de la STEP
- d'une aide au montage des dossiers de travaux d'assainissement
- d'une aide à la mise en forme, au suivi et à l'analyse des résultats de l'auto surveillance
- d'une aide à la gestion du réseau de collecte
- d'une aide à la définition des besoins de formation des préposés à l'exploitation des systèmes d'assainissement ..

Afin de pouvoir continuer à bénéficier, en 2016, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les nouvelles modalités exposées précédemment, la commune doit aujourd'hui, en exprimer la demande. Ainsi je vous invite à délibérer sur ce point.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte des nouvelles modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau et qui résulte de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
- décide de solliciter, à compter de 2016, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine suivant : assainissement collectif
- décide d'inscrire, au budget 2016, les crédits correspondants à la rémunération du service

départemental d'assistance technique

- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

3. Signature d'un nouveau bail avec la société ORANGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'au terme d'une délibération en date du 4 mars 2003, un bail commercial a été signé par la commune avec la Société Orange France pour une durée de 12 ans.

Ce bail étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le nouveau bail dont les principales dispositions sont les suivantes :

- durée : 12 ans à compter du 30 juin 2016
- loyer: 3 200 € net / an avec une augmentation annuelle de 1%

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer avec la Société Orange le nouveau bail commercial aux conditions susmentionnées.

4. Signature de la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'École de Musique du Plateau

L'école de Musique du Plateau a pour vocation le développement et la promotion d'une culture musicale sur son territoire, à travers une éducation artistique et des enseignements musicaux ouverts au plus grand nombre dans un souci d'épanouissement des personnes.

En 2015, les activités organisées et gérées par l'école de musique ont été les suivantes:

- l'éveil musical
- l'initiation musicale
- les ateliers musicaux (enfants et adultes, tous instruments).

Afin de permettre à l'école de musique du plateau de mener à bien ses différentes actions la commune a décidé de lui mettre à disposition les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble « ancienne mairie », sis 2 rue de l'église suivants:

- local « bureau de direction » d'une superficie de 25.50 m²
- salle de réunion n°1 d'une superficie de 40 m²
- salle de réunion n°2 d'une superficie de 40 m²

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition de ces locaux au profit de l'association s'effectue à titre gratuit. Puis il informe les membres de l'assemblée, qu'il convient donc d'établir, avec cette association une convention de mise à disposition de ces locaux.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention régissant les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'utilisation de ces locaux, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec l'École de Musique du Plateau.

5. Indemnité de fonction du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 et conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique au taux maximal, des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, pour les communes de 1000 habitants et plus, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur au barème.

En conséquence, Monsieur le Maire, demande de déroger aux dispositions de la loi précitée et de maintenir ses indemnités ainsi que celles des adjoints aux taux fixés par délibération n°2014/51 en date du 5 avril 2014 lesquelles sont inférieures au barème prévu.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de déroger aux dispositions de la loi précitée et de maintenir les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints au montant fixé dans la délibération précitée.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

6. Demande de Mme RUFFIN Peggy de gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de Madame Peggy RUFFIN, responsable de la bibliothèque MA BULLE, de disposer gratuitement de la salle annexe de la salle des fêtes pour la projection du film documentaire : Le Sel de la Terre.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation se déroulera le mercredi 18 mai prochain à partir de 20h00.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de mettre la salle annexe de la salle des fêtes à disposition gratuitement de la bibliothèque MA BULLE le mercredi 18 mai prochain.

7. Demande de gratuité de la salle des fêtes ó AFR de Mamirolle

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de la personne responsable de l'atelier du théâtre enfant de l'Association Familles Rurales de Mamirolle de disposer gratuitement de la salle des fêtes de Mamirolle pour la représentation de son spectacle de fin d'année, samedi 28 mai 2016.

Cette manifestation étant gratuite, Monsieur le Maire propose de mettre la salle des fêtes gratuitement à disposition de l'Association Famille Rurales de Mamirolle pour cette occasion.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement à disposition la salle des fêtes à l'association Familles Rurales de Mamirolle pour la représentation du spectacle de fin d'année de l'atelier théâtre enfant.

8. Association des sous-officiers du Doubs ó demande d'un demi-tarif pour la location de la salle des fêtes

L'association des sous-officiers du Doubs projette d'organiser son repas d'association d'anciens militaires, le samedi 18 juin 2016 à la salle des fêtes de Mamirolle.

Dans ce cadre-là, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande, pour la location de cette salle, de l'application d'un demi-tarif ou de l'application du tarif du 1^{er} cercle.

Considérant que cette association n'a pas de but lucratif et qu'un certain nombre de ses membres ont participé à plusieurs reprises à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts de Mamirolle, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de faire application d'un demi-tarif de location, associations du 1^{er} cercle, à l'association des sous-officiers du Doubs pour la location de la salle des fêtes le 18 juin prochain.

9. Demande de gratuité de la salle des fêtes ó Journée de l'Amitié organisée par la Paroisse du Plateau de Saône

La Paroisse du Plateau de Saône qui regroupe 12 villages, projette d'organiser sa traditionnelle « Journée de l'Amitié » à la salle des fêtes de Mamirolle, le dimanche 20 novembre 2016.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi par un membre de l'équipe de coordination pastorale du Plateau de Saône d'une demande de gratuité de la salle des fêtes pour cette occasion.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré les membres de l'assemblée décident de ne pas facturer la location de la salle des fêtes à la Paroisse du Plateau de Saône pour cette occasion.

10. Demande de gratuité de la salle des fêtes ó concours FROMONVAL

Cette année, le concours FROMONVAL se déroulera à la salle des fêtes de Mamirolle les vendredi 14 après-midi et samedi 15 octobre 2016.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi, par courrier en date du 15 février dernier, d'une demande de gratuité de la salle des fêtes pour cette occasion.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de ne pas facturer la location de la salle des fêtes le vendredi 14 octobre 2016 après-midi et le samedi 15 octobre 2016 pour cette occasion.

11. Demande de gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes ó Comité d'animation

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande du Président du Comité d'animation de disposer gratuitement de la salle annexe de la salle des fêtes de 14h00 à 18h00 pour l'organisation du carnaval pour enfants, le samedi 5 mars 2016.

Cette manifestation étant gratuite, Monsieur le Maire propose de mettre cette salle gracieusement à disposition du Comité d'animation pour cette occasion.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement à disposition la salle annexe de la salle des fêtes au Comité d'animation pour l'organisation du carnaval pour enfants, le samedi 5 mars 2016 après-midi.

12. Informations diverses

12.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
PA	M. TISSERAND Romain	Rue du Stade	Aménagement d'un lotissement de 4 lots	Accordé le 17 février 2016
PC	GAEC des Combottes - M. BULLE Florent	42 Rue du Stade	Construction d'une fosse à lisier circulaire enterrée non couverte	Accordé le 05 février 2016
	M. COPPOLA Eugène	35 C Rue du stade	Construction d'un abri de jardin de 16 m ² de surface de plancher et supérieur de 20 m ² d'emprise au sol	Accordé le 4 février 2016
	BALANCHE Christophe	35 Rue du Stade	Démolition partielle d'un garage existant - Construction d'un nouveau garage	Accordé le 1 ^{er} février 2016

	Maisons CONTOZ / M. et Mme FOURNIER David	Lotissement La Vye de Gennes - Lot n° 6	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 84 m2	Accordé le 29 janvier 2016
Dépôt de PC	M. COPPOLA Eugène	35 C Rue du Stade	Extension d'une maison individuelle	
Décision de DP	LEHALLE Jacques	32 Rue du Cordier	Pose de trois fenêtres de toit	Accordé le 15 février 2016
	M. NERBOLIER Fabrice	16 rue de la Source	Création de 2 ouvertures sur façade Sud-Ouest	Accordé le 15 février 2016
Dépôt de DP	M. GUILLAME Maxime	9 Rue de la gare	Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre	

	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain
Demande de certificat d'Urbanisme d'information	Maître Christine VIENNET	Section AI n°94	Lieu-dit Au Village Sud
	Maître André COMPAGNE	Section AH n°34	45 C Rue de la Gare
	Maître Marie-Claude BIDEAUX	Section AE n°29	4 Rue du Stade
Demande de certificat d'Urbanisme opérationnel	Century 21 de la Vallée	Section AD n°73	13 Rue de la Vierge
	Mme HENRIOT Jacqueline	Section AD n°73	13 rue de la Vierge

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maître Marie-Claude BIDEAUX	Section AE n°30	Lieu-dit A ROUSSEY	Refus de préempter
	Maître Marie-Claude BIDEAUX	Section AE n°29 et AE n°30	4 rue du stade	Refus de préempter

12.2. Participation communale 2016 au budget du Syndicat du Plateau

La participation 2016 de la commune de Mamirolle au budget du Syndicat d'Etude et d'Aménagement de Besançon Sud Plateau s'élève à 16 482.57 €

12.3. Utilisation de la crèche en 2015 par les parents de Mamirolle

Mme Monique BICHET présente le bilan 2015 de la fréquentation de la crèche par les familles de Mamirolle.

	Nombre d'enfants inscrits pour les accueils réguliers	Nombre d'heures facturées pour ces accueils réguliers	Nombre d'enfants inscrits pour des accueils occasionnels	Nombre d'heures facturées pour ces accueils occasionnels	Nombre total d'enfants inscrits	Nombre total d'heures facturées	Pourcentage par commune du Plateau
MAMIROLLE	13	6071.94	5	135.5	18	6207.44	12.18 %

12.4. CAGB : atelier de préparation à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Dans le prolongement de la conférence des Maires du 10 décembre 2015, la CAGB prévoit d'organiser des débats sur le transfert de la compétence PLUI, afin que fin 2016, les Maires du territoire aient suffisamment d'informations pour décider au sein de leurs Conseils Municipaux, de voter pour ou contre ce transfert.

Ainsi, la CAGB propose tout au long de l'année 2016 d'aborder la possibilité du transfert du PLUI à l'occasion de 3 ateliers qui permettront de détailler plus précisément les 3 thèmes suivants :

- Atelier n°1 : la place des communes dans le PLUI
- Atelier n°2 : le projet de territoire
- Atelier n°3 : le PLUI et la réalisation des projets.

Le 1^{er} atelier aura lieu **le samedi 19 mars 2016 de 9h30 à 12h30 à la salle polyvalente de Chalezeule.**

12.5. Concertation sur le nom de la Région

Suite à la fusion des régions, le Conseil Régional doit proposer un nom à Mme la Préfète avant le 1^{er} juillet 2016 qui sera ensuite fixé officiellement par un décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016. L'avis du Conseil Régional est purement consultatif, la décision relevant *in fine* du gouvernement.

Afin de permettre à chaque habitant de la nouvelle région de pouvoir s'exprimer sur cette question, la population est invitée à faire part de son avis sur l'appellation provisoire fixée par la loi et correspondant à l'accolement des noms des deux anciennes régions par ordre alphabétique à savoir « Bourgogne Franche-Comté » sur le site internet de la région ainsi que par voie postale.

12.6. Comité de Jumelage : fête de l'Europe et anniversaire des 10 ans de jumelage avec KOSTELEC

Du 20 au 22 mai 2016, le Comité de Jumelage organisera des actions dans le cadre de la fête de l'Europe et recevra une délégation de Tchèques pour fêter le 10^{ème} anniversaire du Jumelage entre la commune de Mamirolle et celle de KOSTELEC.

12.7. Information budget 2016.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les projets 2016 concernant les travaux de voirie et d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le prochain conseil municipal se tiendra en mairie **le mercredi 16 mars 2016 à 19h00.**

Le secrétaire,

Miguel PARRA

Le Maire,

Daniel HUOT